

Les finances publiques au menu de la session parlementaire de printemps

BERNE. Les élus se pencheront sur le paquet d'allègement budgétaire et sur une loi urgente pour les victimes de Crans-Montana, mais aussi sur plusieurs objets importants pour l'économie.

Du financement de la 13^e rente AVS à la primauté des conventions collectives de travail (CCT) sur les salaires minimaux cantonaux, la prochaine session des Chambres fédérales, qui débutera le 2 mars, ne sera pas de tout repos pour les parlementaires. Dès la première semaine, ces derniers empoigneront le controversé plan d'allègement budgétaire du Conseil fédéral et devront se prononcer sur une loi urgente pour venir en aide aux victimes de Crans-Montana. Tour d'horizon.

■ Victimes de Crans-Montana

Le Parlement entamera la session par un recueillement pour les victimes de l'incendie de Crans-Montana survenu au Nouvel An. Il se prononcera ensuite sur le soutien fédéral que le gouvernement veut libérer rapidement. Aucun montant n'a encore été articulé. Le Conseil fédéral a demandé mi-février au Parlement de se pencher sur une loi en ce sens et de la déclarer urgente. Si les deux Chambres tombent d'accord, la loi peut

être appliquée avec effet immédiat.

Le canton du Valais a déjà débloqué des fonds pour les victimes. Les premiers versements ont démarré début février. Chaque victime ou famille touchée a droit à 10.000 francs. Les frais globaux devraient cependant largement dépasser cette somme.

■ Programme d'allègement budgétaire

Les élus empoigneront aussi dès le 3 mars le très controversé programme d'allègement budgétaire de la Confédération. S'appuyant sur près de 60 mesures, le Conseil fédéral veut réduire la croissance des dépenses d'environ 8,5 milliards de francs entre 2027 et 2029. En décembre, le Conseil des Etats avait décidé de réduire ces économies d'environ un tiers après près de 12 heures de débats.

Les discussions s'annoncent à nouveau longues et animées ce printemps. Le dossier doit être bouclé cette session pour qu'une éventuelle votation populaire puisse être organisée avant l'entrée en vigueur de ce plan budgétaire.

■ Soutien aux producteurs d'électricité

Le 11 mars, les Etats se pencheront sur l'initiative populaire «Stop au blackout», déposée par des représentants du camp bourgeois. L'objectif est de rouvrir la porte au nucléaire pour répondre aux besoins en énergie.

Le Conseil fédéral lui a opposé un contre-projet indirect, qui soutient sur le principe la levée de l'interdiction de construire de nouvelles centrales nucléaires, décidée dans les urnes en 2017, sans toutefois redéfinir la répartition des compétences entre la Confédération et les cantons pour planifier l'approvisionnement énergétique du futur. Le contre-projet a été largement soutenu en commission. L'initiative n'a en revanche pas convaincu.

Le 19 mars, le National se penchera pour sa part sur la prolongation temporaire, dès 2027, du parachute pour les entreprises électriques suisses d'importance systémique. Cette loi sur des aides financières subsidiaires a été introduite après la crise énergétique de l'été 2022 et vise à éviter un manque de liquidités.

La prolongation doit courir jusqu'à fin 2031, en attendant l'introduction d'une nouvelle réglementation complète. En commission, elle a été acceptée de justesse. Ses opposants estiment que les entreprises ont eu l'occasion ces dernières années de prendre des mesures afin de faire face à une situation de crise.

■ Financement de la 13^e rente AVS

Le 19 mars, les Etats discuteront du financement de la 13^e rente AVS à la suite du National. Les premiers versements sont prévus en décembre 2026. Les coûts supplémentaires sont estimés à près de 4,3 milliards de francs cette année. Les conseillers nationaux ont accepté à une faible majorité d'augmenter temporairement la TVA afin d'éponger ces frais.

Les sénateurs devront aussi se prononcer le 19 mars sur les rentes de survivants. Un projet du gouvernement vise à rendre les prestations de l'AVS moins dépendantes de l'état civil. Les couples non mariés pourront prétendre à une rente lors du décès de leur partenaire. En septembre, le National a transformé la réforme en contre-projet indirect à l'initiative populaire du Centre sur le plafonnement des rentes.

■ Primauté des CCT

Le 17 mars, la Chambre haute débattira d'un autre sujet controversé, la primauté des CCT sur les salaires minimaux cantonaux. Le projet, élaboré à contrecœur par le Conseil fédéral, prévoit de changer la pratique actuelle.

La commission préparatoire a exclu toute baisse salariale

qui réduirait le salaire à un niveau inférieur à celui du salaire minimum actuellement en vigueur. Elle propose aussi de permettre aux cantons de Genève et de Neuchâtel, qui ont déjà décidé que leurs salaires minimaux cantonaux prévalaient, de maintenir ce régime. Malgré tout, le projet sera disputé, la gauche y étant clairement opposée.

Plusieurs sessions extraordinaires sur l'asile ou encore l'extrémisme violent occuperont les deux Chambres. Ils traiteront aussi de plusieurs accords de libre-échange, notamment avec la Malaisie, du projet de loi fédérale sur l'infrastructure de données sur la mobilité ou encore du paiement de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP) pour les camions électriques. (JFo avec ats)

Les comptes fédéraux affichent finalement un excédent

BUDGET. La Confédération termine l'année avec un excédent de 300 millions alors qu'elle prévoyait un déficit de 800 millions. Le plan d'économie reste néanmoins d'actualité.

L'exercice comptable 2025 se clôt finalement dans les chiffres noirs. La Confédération affiche un excédent de 300 millions alors qu'elle prévoyait un déficit de 800 millions. Le résultat est donc meilleur de 1,1 milliard. Le plan d'économies reste toutefois nécessaire, dit le gouvernement à la veille des débats au Parlement.

Des recettes supplémentaires en provenance de Genève expliquent cette différence par rapport aux prévisions, a indiqué la ministre des Finances, Karin Keller-Sutter, mercredi devant la presse.

Augmentation des dépenses

Les effets de ces recettes exceptionnelles vont encore se faire ressentir en 2026, mais il s'agit «de poussières», a-t-elle dit. «Après, c'est fini.» Le plan d'économies pour les années 2027-2029 reste donc d'actualité. Sans ces mesures, des déficits de 2 à 4 milliards de francs sont à prévoir dès 2027, selon la Saint-Galloise.

Elle s'est défendue de tout alarmisme, alors que les comptes bouclent sous de meilleurs augures que prévu pour la troisième année consécutive. L'excédent actuel ne représente pratiquement rien sur un budget total de 90 milliards, a assuré Karin Keller-Sutter. Et les dépenses ne vont faire qu'augmenter, en particulier avec le financement de la 13^e rente AVS et la hausse du budget pour l'armée.

«Ce n'est pas l'intention du Conseil fédéral de faire peur, mais les chiffres parlent d'eux-mêmes», a-t-elle déclaré. Le gouvernement prévient déjà qu'il ne parviendra pas à mener différents projets de numérisation dans l'administration fédérale dans les temps impartis en raison de la situation financière actuelle.

Nouveau point en avril

Le coup de compresse de la conseillère fédérale intervient à la veille des discussions en commission sur le plan

d'économies. Le Parlement doit empoigner ce projet très conversé en mars.

Le gouvernement fera à nouveau le point sur les finances en avril. Le Conseil fédéral aurait encore jusqu'à mi-2026 pour revoir sa copie. «Toute réduction au Parlement de la portée du programme d'allègement entraînerait automatiquement des économies supplémentaires», a toutefois prévenu la ministre.

Le Conseil des Etats avait déjà réduit d'un tiers l'ampleur des économies prévues lors des premiers débats en décembre. Cette modification engendre un déficit structurel de 400 millions pour 2027, selon les estimations du gouvernement.

La hausse de la TVA pour financer l'armée et la sécurité dès 2028 équilibrera temporairement le budget. Mais un déficit structurel d'environ 800 millions se profilerait en 2029. Il serait de 1,8 milliard sans l'augmentation de la TVA. (ats)

